Departement de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

VP

DECISION N°056

« Commande Publique » Autres contrats

MJC MOSAIQUE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI BUS / VILLE DE POMPEY
REPAS DES AINES DU 22 NOVEMBRE 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins de la municipalité d'emprunter un mini bus pour les repas des ainés le 22 novembre 2026. (prise des clés le 20 novembre, restitution le 23 novembre 2026).

Vu la proposition de la MJC MOSAIQUE,

Le Maire,

D E C I D E

- De signer une convention avec la MJC MOSAIQUE représentée par Monsieur CHARTIER Alain et Madame Agathe ERHARDT-EL ZOUBAA, leurs présidents, domicilié 99 ter rue des Jardins Fleuris à POMPEY, pour le prêt d'un Renault Trafic le 22 novembre 2026.

- Le conducteur est tenu de remplir le carnet de route
- Le plein de carburant doit être fait au retour du véhicule
- Le véhicule doit être rendu propre
- Un constat de l'état du véhicule est réalisé par le personne désignée par la MJC Mosaïque et signé par les deux parties.
- Le conducteur est tenu d'informer la MJC Mosaïque d'un quelconque retard par rapport à la date et l'heure prévues pour la restitution du véhicule.

- Le véhicule est mis à disposition gracieusement.

Pompey, le 17 novembre 2026

Le Maire,
Laurent TROGRLIC

VILLE DE POMPEY (Meurthe-et-Moselle)

Publié par voie électronique le 20/11/2026
Transmis à la Préfecture le 20/11/2026

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)